



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Associations luttant contre l'isolement des personnes âgées

Question écrite n° 37543

Texte de la question

M. Yannick Favennec-Bécot attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les inquiétudes exprimées par certaines associations luttant contre l'isolement et la perte d'autonomie, notamment en milieu rural. En effet, compte tenu de la crise sanitaire, les associations ont été contraintes de suspendre l'essentiel de leurs activités malgré le respect des mesures barrières et ont su s'adapter aux évolutions des décisions administratives. Depuis un an, la vie sociale des adhérents (principalement des personnes âgées) a été largement réduite. Certaines de ces associations sont de fait mises en sommeil, voire dissoutes, en raison de la perte en visibilité et de la forte diminution des renouvellements de cotisations. Elles sont en outre touchées par une baisse d'emplois salariés. Aussi, ces associations demandent, concernant les vaccins administrés aux personnes âgées, que les spécificités du monde rural soient prises en compte. Elles demandent notamment que puisse être organisé, avec l'appui des associations de proximité, le recensement des personnes isolées éligibles à la vaccination, une aide à la prise de rendez-vous ainsi qu'aux déplacements. Enfin, il lui demande si une mesure de déduction fiscale des cotisations versées en 2021 pourrait être prise afin de limiter les conséquences néfastes de la crise sanitaire sur la vie associative.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec-Bécot](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37543

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 juillet 2021

Question publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2526

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)